

L'écho du CSEE DO IDF

Bridge : stop à la densification !

Septembre 2025

La direction a présenté en réunion de CSEE un bilan et retour d'expérience sur le réaménagement aux 5ème et 6ème étages qui concernait le regroupement des équipes de la DE et de la DSCE.



Pour la CGT, si toutefois le regroupement des équipes de la DSCE et de la DE fait sens, il n'en demeure pas moins qu'il est essentiel de maintenir un lien étroit entre ces deux entités qui ont travaillé ensemble.

Ce projet de réaménagement lorsqu'il a été initié en plus de créer des inquiétudes et des mécontentements pour les salarié.es soulève des risques psycho-sociaux qui n'ont pas été pris en compte dans leur globalité : une réduction des espaces qui peut engendrer des nuisances sonores et des tensions entre les équipes, le nombre de position de travail par salarié.es qui passe à 0,6 ce qui de facto augmente les bruits et la densité des plateaux, la confidentialité qui n'est plus assurée pour certaines équipes, la réduction des espaces calmes et repos au profit d'espace dynamique de travail qui impacte fortement la qualité de vie au travail.

Qu'est-ce qui a changé ?

- Une partie du 5ème étage a été libérée et est restée inoccupée pendant plusieurs mois pendant que les salarié.es ont été regroupés sur les espaces restants. Tout le bénéfice a donc été pour DEF qui a réalisé des économies de loyer.
- L'espace zen du 5ème étage a été supprimé au profit de l'installation de nouvelles salles de réunion.

Certes les retours sur le sondage réalisé ne sont pas alarmants. Pour autant les salarié.es ont souhaité des bulles et autres salles, ce qui montre bien la réalité des problématiques relatives à la confidentialité et aux difficultés de concentration pour les personnels en poste. Ceci étant, venir sur site pour devoir s'isoler lorsque l'on n'est pas en télétravail, c'est tout de même le comble !

Des plans d'actions ont donc été mis en œuvre : ajouts de bulles et cloisons ainsi qu'un rappel des règles de vie. Pour sa part, la CGT a rappelé à la direction que **les salarié.es n'ont pas à faire les frais des réorganisations via dégradation de leurs conditions de travail : c'est à l'entreprise de prendre les mesures nécessaires pour assurer de bonnes conditions de travail quelle que soit l'organisation qu'elle souhaite mettre en œuvre.**

Tout cela s'inscrit donc dans le cadre du projet de densification très éloigné des promesses faites lors de l'arrivée sur Bridge.



La direction doit appliquer les normes de l'INRS

L'INRS recommande de façon précise les dimensions des espaces de travail.

- ➡ Un espace de 11 m² par personne en bureau collectif fermé (plusieurs bureaux dans une pièce cloisonnée)
- ➡ Un espace de 15 m² par personne en open space.

Sur Bridge nous sommes très loin du compte !

Conséquences environnementales

Puisqu'une bonne partie des salarié.es sur le périmètre concerné disposent d'un avenant télétravail, nous avons rappelé à nouveau que le télétravail est lié :

- soit à l'allongement du temps de trajet,
- soit aux conditions de travail sur site (espace bruyant).

Par conséquent l'amélioration annoncée sur le bilan environnemental en matière de consommation énergétique et d'empreinte carbone est mensongère : la réalité est un simple report sur les salarié.es lorsqu'ils sont en télétravail.

En résumé la direction poursuit à marche forcée ses projets de réductions des coûts et des mètres carrés au détriment des conditions de travail des salarié.es.

Il est temps d'en finir avec ces projets de densification et de *greenwashing*. L'amélioration des conditions de travail et la baisse réelle de l'empreinte carbone doit devenir la priorité de la direction.

